



La RSPB défend les oiseaux et la biodiversité en s'attaquant à l'ensemble des menaces qui pèsent sur notre environnement. La nature est incroyable aidez-nous à la préserver ! La RSPB est le Représentant officiel de BirdLife International au Royaume-Uni.

Cette publication a reçu le soutien de la RSPB.

The RSPB
UK Headquarters
The Lodge
Sandy
Bedfordshire SG 19 2DL
Royaume-Uni
Tel: +44 (0)1767 680551
www.rspb.org.uk



BirdLife est une alliance mondiale fédérant les associations de protection de la nature qui cherche à conserver toutes les espèces d'oiseaux sauvages, leurs habitats et la biodiversité en général, travaillant avec tous les acteurs pour l'utilisation durable des ressources naturelles. Des représentants officiels de BirdLife se trouvent dans plus de 100 pays dans le monde. BirdLife International est représenté dans les 42 pays de l'Europe et présent dans tous les Etats membres de l'UE.

BirdLife International/European Division
Avenue de la Toison d'Or (2^e étage)
B-1060 Bruxelles
Belgique
Tel : +32 (0)2 280 08 30
Fax : +32 (0)2 280 38 02
E-mail : europe@birdlife.org
<http://europe.birdlife.org>



Reconnue d'utilité publique, la LPO est une association de défense de la nature qui agit au quotidien pour la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées. La LPO est le Représentant officiel de BirdLife International en France.

LPO
Fonderies royales
8-10 rue du Docteur Pujos
BP 90263
17035 ROCHEFORT CEDEX
France
Tel : +33 (0)5 46 82 12 34
Fax : +33(0)5 46 83 95 86
E-mail : lpo@lpo.fr
www.lpo.fr



Cette publication a reçu le soutien de l'Union européenne

2010

Un tournant pour la faune et la flore sauvages en Europe ?



Un rapport de BirdLife International sur les progrès de l'Union européenne pour enrayer la perte de la biodiversité

The Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) est une association reconnue d'utilité publique : Angleterre et Pays de Galles n°207076, Ecosse n°SC037654

L'édition française de ce document a été réalisée par la LPO. Traduit de l'anglais par Marion Grassi et Alison Duncan. Edité avec le soutien du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Imprimé avec des encres végétales sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - Imprim'vert - Breuillet - France
Dépôt légal juin 2010 - ISBN 978-2-917791-07-3

2010 - Un tournant pour la faune et la flore sauvages en Europe ?

Un rapport de BirdLife International sur les progrès de l'Union européenne pour enrayer la perte de la biodiversité.

Publié en mai 2010 par
The Royal Society for the Protection of Birds
au nom de BirdLife International

The Royal Society for the Protection of Birds
The Lodge
Sandy
Bedfordshire SG19 2DL
Royaume-Uni
www.rspb.org.uk

BirdLife International/European Division
Avenue de la Toison d'Or (2^e étage)
B-1060 Bruxelles - Belgique
Tél +32 (0)2 280 08 30
Fax +32 (0)2 280 38 02
E-mail : europe@birdlife.org
<http://leurope.birdlife.org>

Traduit et édité en français par :

LPO
Fonderies royales
8-10 rue du Docteur Pujos
BP 90263
17035 ROCHEFORT CEDEX - France
E-mail : lpo@lpo.fr
www.lpo.fr

© RSPB et BirdLife International

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, est interdite quel qu'en soit l'usage ou la forme sans l'autorisation écrite préalable de la RSPB.

Édité par : Zoltan Waliczky

Produit, conçu et mis en page par : The Creative Mix (www.creative-mix.co.uk)

Imprimé avec des encres végétales sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert

ISBN
Dépôt légal - juin 2010

Photographies de couverture : Forêt de Chêne liège par Pedro Geraldès ; Vautour fauve par Mike Lane (rspb-images.com) ; Lynx boréal par Peter Cairns (rspb-images.com) ; Orchis bouffon par Mike Read (rspb-images.com) ; Cigognes blanches par Chris Knights (rspb-images.com).

Les études de cas proviennent des Représentants officiels de BirdLife : HOS (Grèce), LPO (France), LNVL (Luxembourg), RSPB (Royaume-Uni), VBN (Pays-Bas).

Résumé

A l'horizon 2010, l'Union européenne (UE) s'était engagée à mettre un terme au déclin de la biodiversité au sein de ses frontières et même au-delà. La présente évaluation, menée par l'alliance BirdLife International, rend compte de l'échec de l'UE dans l'accomplissement de cet objectif et rappelle que le chemin est encore long avant que l'on puisse enrayer la perte de la faune et de la flore ainsi que la dégradation des habitats.

L'agriculture intensive mais aussi le développement des transports, de l'énergie et de l'urbanisme sont les principaux facteurs du déclin de la biodiversité et maintiennent une pression élevée sur les espèces et les écosystèmes. Des experts de l'alliance BirdLife dans les 27 pays membres de l'UE ont évalué le progrès réalisé en matière de biodiversité en se basant sur 10 grands groupes d'indicateurs (voir le tableau ci-dessous). Trois d'entre eux ont été jugés comme "très insuffisants" et les sept restants comme "insuffisants". L'image qui ressort de cette évaluation est celle d'une biodiversité qui continue de s'appauvrir en l'absence de réponses effectives pour sa protection.

Cependant, malgré cet échec généralisé, de nombreux exemples de bonnes pratiques et de réussites locales permettent d'envoyer un message fort : l'UE dispose déjà d'outils de conservation efficaces, et quand il y a une volonté politique pour les mettre en œuvre, les résultats suivent. En s'arrêtant sur certaines expériences positives des Etats membres, ce rapport montre comment un cadre politique fort en matière de biodiversité devrait être correctement appliqué au sein de l'UE.

Les principales conclusions de cette évaluation soulignent que :

- Certains groupes d'oiseaux parmi les plus menacés, comme les rapaces et les oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux, montrent des signes de reprise, preuve de l'efficacité des actions de conservation ciblées.
- D'importants progrès ont été réalisés dans la désignation des sites terrestres du réseau Natura 2000, bien que ce dernier demeure encore incomplet. Par contre, la partie marine du réseau est, elle, sérieusement à la traîne. Dans la plupart des Etats membres, une gestion appropriée des sites Natura 2000 est toujours insuffisante, voire absente.
- L'intégration de la question de la biodiversité dans les autres politiques publiques de l'UE, ainsi qu'une absence de financement conséquent, constituent toujours des obstacles majeurs à la sauvegarde des espèces sauvages et de leurs habitats.
- Les bases de connaissances scientifiques pour la conservation ont été améliorées par le développement des Listes rouges nationales et l'expansion rapide de programmes de suivi des oiseaux, montrant ainsi la voie pour un suivi de la biodiversité dans de nombreux pays.
- L'accès à l'information environnementale par le public est généralement vu comme satisfaisant, résultat probable de la Convention d'Aarhus.

Sur la base de ces conclusions, le présent rapport propose des recommandations précises pour résoudre la crise de la biodiversité. Il présente la vision à long terme de BirdLife sur la protection de la faune et de la flore européenne, ainsi que de leurs habitats. L'évaluation dresse une liste d'objectifs et d'indicateurs à la fois mesurables et réalisables qui permet de suivre les progrès de l'UE sur la question de la biodiversité. Le rapport préconise également des actions spécifiques pour l'instauration d'un nouveau cadre politique communautaire qui permettrait à l'UE d'atteindre enfin ses objectifs en matière de biodiversité. Toutes ces actions sont regroupées au sein de quatre grandes thématiques : renforcement de la gouvernance, nouvelle législation, investissement dans le capital naturel, construction d'une trame verte et enrayerment des facteurs causant la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes.

Le message est clair : l'UE doit rapidement prendre des mesures décisives si l'on veut inverser la tendance dans la crise de la biodiversité. Nous savons ce qu'il faut faire. La question est : avons-nous la volonté et le courage d'agir avant qu'il ne soit trop tard ?

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de BirdLife :

www.birdlife.org/eu/biodiversity_assessment

Milan royal – rapace de l'Annexe I de la Directive Oiseaux de l'UE. Cette espèce est considérée par la Liste rouge de l'UICN comme "Quasi-menacée" et sa distribution mondiale se limite pratiquement à l'Europe.



Photo: John Carey

Résumé des résultats de l'évaluation

Statut des oiseaux dans l'UE : Les oiseaux forestiers sont la seule catégorie avec un "bon" statut.	Insuffisant
Statut des oiseaux dans le monde : L'indice Liste rouge des oiseaux est en constant déclin, de plus en plus d'espèces encourtent un risque d'extinction.	Très insuffisant
Statut des espèces et des habitats d'importance communautaire : Seulement 17 % des habitats et des espèces sauvages autres que les oiseaux présentent un statut favorable.	Très insuffisant
Législation nationale sur la biodiversité : Transposition de la législation européenne/internationale, intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, aménagement du territoire et application de la Liste rouge nationale sont tous considérés comme insuffisants, d'autant plus que les stratégies nationales pour la biodiversité sont, elles, très insuffisantes.	suffisant
Mise en œuvre de la législation nationale sur la biodiversité : L'application de la législation concernée et les compétences des administrations nationales sont largement insuffisantes.	Insuffisant
Réseau des aires protégées nationales : La partie terrestre du réseau Natura 2000, ainsi que le réseau national des aires protégées sont encore incomplets ; la partie marine du réseau Natura 2000 et les réseaux nationaux écologiques sont très insuffisants. Le nombre de plans de gestion réalisés est lui aussi insuffisant.	Insuffisant
Recherche et Suivi : Le suivi national des oiseaux fonctionne bien, mais le suivi et la recherche sur la biodiversité au niveau national sont insuffisants.	Insuffisant
Financement : Les financements pour toutes les catégories : Natura 2000, biodiversité au-delà de Natura 2000 ainsi que le suivi et la recherche restent très insuffisants.	Très insuffisant
Sensibilisation : La prise de conscience du public sur la biodiversité en général, mais aussi sur Natura 2000, reste peu élevée dans la plupart des pays membres.	Insuffisant
Gouvernance : La participation du grand public à la prise de décision en matière d'environnement apparaît insuffisante, bien que l'accès à l'information soit considéré comme convenable.	Insuffisant

Partie I : Introduction

2010 - Une année historique pour la nature, la faune et la flore sauvages

L'année 2010 est une date particulièrement significative puisqu'elle a été désignée par les Nations unies comme "l'Année internationale de la biodiversité". 2010 est donc dédiée à la nature et à son incroyable diversité, des plus petites bactéries aux espèces plus charismatiques comme le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) ou encore le Lynx ibérique (*Lynx pardinus*). Le slogan de cette année "La biodiversité c'est la vie - La biodiversité c'est notre vie" véhicule le message suivant : toutes les formes de vie, les humains y compris, font partie de ce que l'on appelle la diversité biologique dont nous dépendons pour notre survie, à travers un système complexe d'interrelations entre organismes vivants. Pour la part toujours croissante d'humains vivant en centre-urbain, ces relations avec la nature sont loin d'être évidentes et célébrer l'Année de la Biodiversité nous rappelle combien notre existence est précaire et à quel point nous vivons tous en interdépendance. Protéger la biodiversité devrait être un acte quotidien des citoyens de ce monde - et non pas le seul apanage d'un petit groupe de défenseurs de l'environnement.

En reconnaissant l'importance de la biodiversité en 2001, les Chefs d'Etat des pays de l'UE ont promis d' "enrayer la diminution de la biodiversité d'ici à 2010"¹. Un an plus tard, les dirigeants présents au Sommet mondial du Développement durable à Johannesburg adoptaient des objectifs mondiaux similaires mais moins ambitieux pour réduire "significativement" la perte de la biodiversité. Aujourd'hui, les dates limites qu'ils s'étaient fixés ont expiré. Le monde et l'UE ont désormais besoin de faire le point sur le chemin parcouru et de comprendre leurs échecs. Le plan d'action communautaire sur la biodiversité adopté en 2006² constitue un point de départ pertinent pour engager cette évaluation.

Biodiversité : pourquoi est-elle si importante ?

La diversité biologique est la richesse de toutes les formes de vie (animale, végétale, communautés biologiques) sur Terre, dans l'espace et dans le temps. Si le nombre total d'espèces demeure inconnu, les scientifiques s'accordent sur la somme de plusieurs millions présentes sur Terre. Chaque espèce est unique et irremplaçable. BirdLife, comme de nombreuses autres organisations, pense que chaque espèce possède une valeur intrinsèque ainsi que le droit d'exister et de prospérer aux côtés des humains. Mais la biodiversité ne se limite pas uniquement à ça. Les

espèces individuelles forment des communautés qui interagissent avec leur environnement non-vivant, formant à leur tour un système dynamique et bien reconnaissable que l'on appelle écosystème, tels que les lacs ou les forêts. Nous, les humains, bénéficions directement du fonctionnement naturel de ces écosystèmes à travers les services qu'ils assurent comme la nourriture, la purification de l'eau, la protection contre les inondations et les tempêtes, le bois de chauffage, la pollinisation, les loisirs... et la liste est encore longue. Bon nombre de ces services rendus par les écosystèmes sont pris pour acquis et parce qu'ils ne sont pas intégrés à nos schémas de pensée économique traditionnels, ils ne sont pas compris en termes marchands. Par conséquent, il est difficile d'évaluer le coût que représente leur destruction et leur dégradation et peu de personnes sont d'ailleurs prêtes à en payer les dommages. Il n'est alors pas surprenant de constater partout la dégradation des écosystèmes, si l'on en croit l'évaluation très complète des "Ecosystèmes pour le Millénaire" publiée en 2005.³

Selon une récente étude de la Commission européenne⁴, l'actuelle valeur économique de la perte des services écosystémiques s'approche de 50 milliards d'euros par an. D'après la même source, la valeur de cette perte est estimée, d'ici 2050, à près de 10 trillions d'euros. Il est pourtant probable que cette somme considérable soit sous-estimée, les écosystèmes sous pression pouvant agir de façon imprévisible, il est possible qu'ils atteignent un seuil fatidique où plus aucun service ou très peu ne sera fourni à l'humanité. Si cette prévision devait se réaliser à grande échelle, les conséquences probables seraient des famines, de l'émigration, des conflits sur les ressources, des gouvernements affaiblis et plus généralement l'émergence d'importantes crises politiques et économiques.

Comment s'est déroulée l'évaluation 2010 de BirdLife ?

L'année 2010 doit être une année pour faire le point et se demander si le monde et l'UE ont atteints leurs objectifs pour enrayer la perte de la biodiversité ? La présente évaluation résume les principaux résultats issus des enquêtes nationales, réalisées fin 2009 par les représentants de l'alliance BirdLife dans les 27 Etats membres de l'UE. Un questionnaire commun a été envoyé aux représentants de chaque pays pour évaluer les statuts et tendances actuels d'un certain nombre d'indicateurs, reprenant les différents points du Plan d'action communautaire sur la biodiversité adopté en 2006 et qui devait servir de feuille de route pour atteindre les objectifs 2010.

¹ Commission Européenne (COM (2001) 264 final/2), *Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*.

² Commission Européenne (COM (2006) 216 final), *Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà. Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain*.

³ Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, 2005. *Ecosystems and Human Well-being : Biodiversity Synthesis*, World Resources Institute, Washington, DC.

⁴ L. Braat & P. ten Brink (eds.) 2008, *The Cost of Policy Inaction – The case of no meeting the 2010 biodiversity target*. Executive Summary. Study for the European Commission, DG Environment.

Ces points sont les suivants :

- la biodiversité en elle-même : les oiseaux (concernés par la Directive Oiseaux) ainsi que les autres espèces et leurs habitats (concernés par la Directive Habitats) ;
- développement des réseaux des aires protégées ;
- transposition et application de la législation relative à la protection de la biodiversité ;
- compétence des administrations gouvernementales sur la question de la biodiversité ;
- recherche et suivi de la biodiversité ;
- financement de la biodiversité ;
- sensibilisation à la biodiversité : l'accès du grand public à l'information environnementale et participation aux prises de décisions concernant la biodiversité.

Les réponses des différents représentants de BirdLife rendent compte d'une grande diversité de situations tant au niveau national que régional, basées sur des données relativement variables. Cette pluralité de réponses, alors que le système de notation se voulait simple, signifie qu'il faut les interpréter avec une grande prudence. Malgré tout, des messages clés ressortent de cet exercice sur l'état généralement insatisfaisant de la biodiversité européenne. Il est le plus souvent admis que les actions

mises en place pour enrayer la dégradation des espèces et des écosystèmes sont trop faibles par rapport à la pression toujours croissante à laquelle est soumise la biodiversité. En d'autres termes, l'UE a largement échoué dans l'accomplissement de ses objectifs. Heureusement, quelques exceptions et bonnes pratiques montrent que quand la volonté politique existe, les actions de conservation peuvent faire la différence dans la protection de la biodiversité, condition *sine qua non* d'un réel développement durable.

Les parties suivantes du rapport présentent les messages clés qui émergent de cette évaluation, un résumé des principaux résultats ainsi que des données supplémentaires pour étayer les différents sujets abordés. Ces messages sont illustrés par des études de cas rapportées par les représentants de BirdLife et accompagnés de graphiques ou de photos. L'annexe comprend un tableau global incluant une moyenne des évaluations accordées aux différents groupes d'indicateurs par un système de couleur facilitant la comparaison entre chaque pays.

Pour plus d'information, pour trouver d'autres études de cas ou la copie du questionnaire, consultez le site suivant : www.birdlife.org/eu/biodiversity_assessment



Mark Hamblin (rspb-images.com)

Pygargue à queue blanche - la biodiversité dans sa forme la plus charismatique.

Part II : la crise de la biodiversité en Europe - Résumé de l'évaluation de BirdLife sur le statut et les tendances des principales pressions, sur l'état de la biodiversité et les indicateurs de réponse.

1. Les pressions sur la biodiversité

Messages clés

Les facteurs les plus communément identifiés comme étant des causes majeures de la perte de la biodiversité restent l'agriculture intensive, le développement des transports, de l'énergie, de l'exploitation minière et de l'urbanisme. Une réforme de ces secteurs est donc essentielle.

Globalement, la pollution a diminué de manière assez importante, mais d'autres nuisances, comme la production d'énergie et les transports, sont en augmentation.

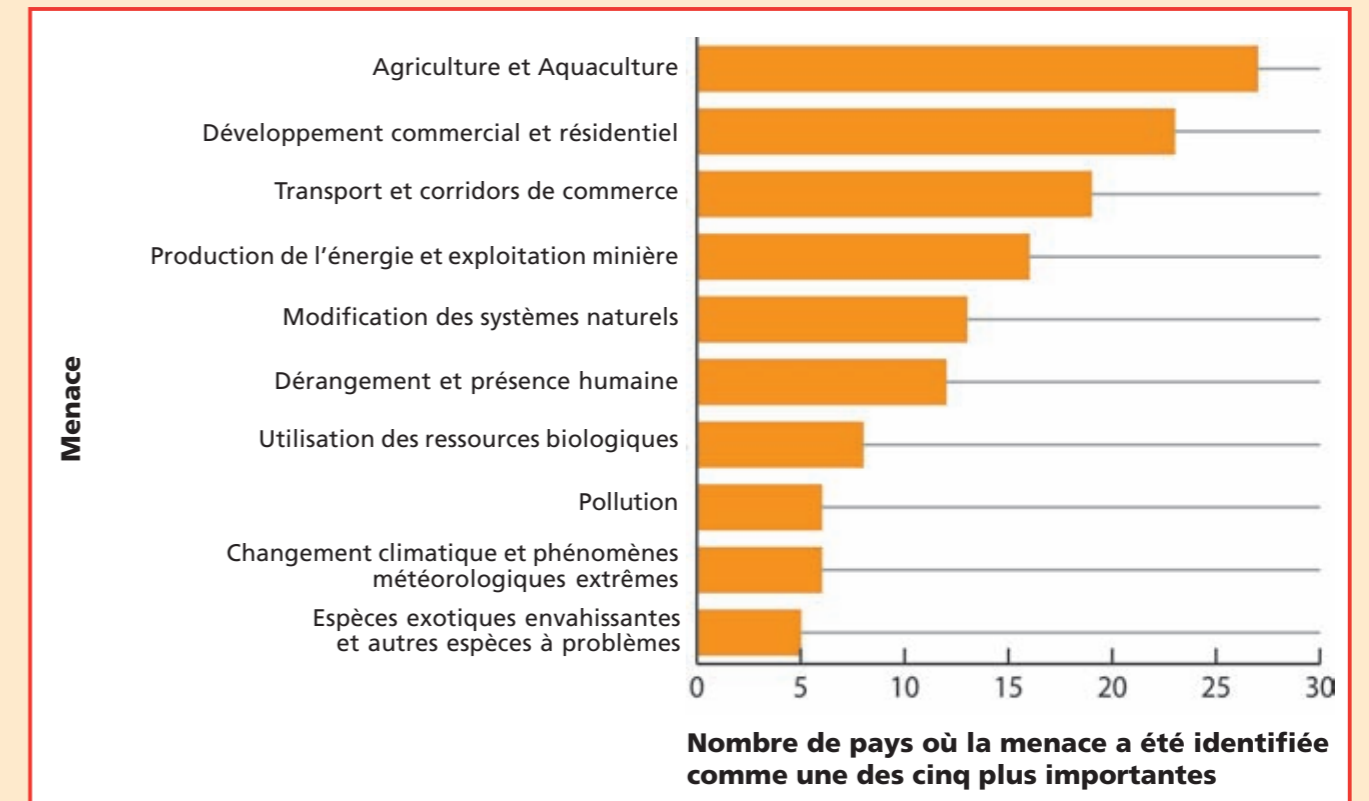
L'impression générale qui ressort des réponses du questionnaire n'a rien de surprenant puisqu'elle ne fait que confirmer les résultats de nombreuses études sur les causes de la dégradation des espèces et des écosystèmes. L'UE elle-même reste une des principales causes du déclin de la biodiversité. 45% de son budget est alloué au

développement régional (qui finance très largement les nouveaux projets d'infrastructure) et 42% vont à l'agriculture et au développement rural, avec une attention très faible accordée aux besoins de la nature. Dans de nombreux cas, ces subventions publiques peuvent conduire à la dégradation et la fragmentation des habitats, appauvrissant ainsi les communautés végétales et animales et participant au déclin des services écosystémiques.

La diminution des différents types de pollution est, dans une certaine mesure, le résultat d'une législation stricte dans ce domaine. Il faudra néanmoins surveiller avec la plus grande attention les nouvelles pollutions émergentes et leurs possibles impacts sur la biodiversité. Le rapide développement du Réseau transeuropéen de transport a été identifié comme une source potentielle de conflits entre les différentes politiques communautaires, avec d'une part la volonté d'accroître la mobilité et d'autre part la volonté de protéger le patrimoine naturel de l'UE.

Voir l'étude de cas page suivante : *Via Baltica - sauvegarde de la vallée de Rospuda, Pologne*

Importance relative des différents types de menaces pour la biodiversité au sein des Etats membres de l'UE



Message clé

Le changement climatique va aggraver la crise de la biodiversité et ajouter une pression supplémentaire sur la biodiversité et les écosystèmes.

La rivière Rospuda est maintenant protégée grâce à un fort lobbying des associations.



Photo G. Zawadzki

Le changement climatique est causé par un accroissement sans précédent de la concentration des gaz à effets de serre dans l'atmosphère terrestre, suite à des émissions résultant de la combustion des énergies fossiles, des activités industrielles et des modifications dans l'occupation des sols comme la déforestation. Ce changement se manifeste notamment par une augmentation du niveau moyen de la température mondiale, ainsi qu'à travers une série de changements et variations climatiques régionales comprenant des événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, avec de terribles conséquences à la fois sur les sociétés humaines et la nature. Ces dernières années, le changement climatique est devenu une des plus importantes menaces sur les espèces et les écosystèmes en modifiant rapidement les conditions écologiques au niveau mondial.

Les études évaluant l'impact futur du changement climatique sur la distribution des espèces laissent présager des modifications en masse. L'atlas climatique des oiseaux nicheurs d'Europe, publié en 2007⁵, prévoit qu'une élévation de la température moyenne mondiale de 3 degrés déplacerait la distribution potentielle des espèces de 550 km au nord-est et équivaldrait à la perte d'environ 1/5^{ème} de leurs aires de distribution actuelles. Les espèces aux confins de l'Europe devraient subir les plus lourdes pertes, annonçant ainsi un important risque d'extinction. Les espèces limitées à l'Europe et celles dont les populations sont peu nombreuses risqueraient également de souffrir de ce scénario.

Etude de cas : Via Baltica – sauvegarde de la vallée de Rospuda, Pologne

La vallée de Rospuda, un des derniers bastions de la faune et flore sauvages en Europe, fait partie des sites Natura 2000 du nord-est de la Pologne. Il y a quelques années, ces sites ont été menacés par des projets autoroutiers sur le corridor transeuropéen qui relie Helsinki à Varsovie, aussi appelé la Via Baltica. Les travaux d'élargissement des voies suivaient une série de projets séparés plutôt que d'être coordonnés de manière globale et stratégique. Pendant plus de sept ans, les autorités polonaises ont donc mis en œuvre ces différents projets sans aucune considération vis-à-vis de leurs obligations par rapport aux Directives Oiseaux et Habitats. Ce cas rend particulièrement compte de l'intérêt collectif pour la biodiversité - de nombreux citoyens n'ont, en effet, pas hésité à camper lors de l'hiver très froid de 2007 sur les chantiers de construction pour bloquer les machines, faire signer des pétitions et rédiger des plaintes tout en portant fièrement le ruban vert comme symbole de soutien. Cette campagne de protestation a finalement porté ses fruits puisqu'un recours a été déposé devant la Cour Européenne de Justice ainsi qu'une injonction pour dégradation d'un site Natura 2000.

Après des retards considérables et sous une pression accrue de l'UE, le nouveau gouvernement polonais a décidé d'opter pour une approche intégrant la protection de la biodiversité dans sa politique de transports. Le résultat est excellent puisque fin 2009, le gouvernement polonais a annoncé sa décision de suivre un tracé de route alternatif pour l'ensemble de la Via Baltica. Ce nouveau projet prévoit d'éviter les sites d'intérêts faunistiques et floristiques, y compris les célèbres marais de Biebrza. Ils ont également choisi un autre tracé pour le contournement initialement prévu dans la forêt primaire d'Augustow, sauvant ainsi la Vallée de Rospuda.

Ce résultat est très significatif pour la biodiversité. Cette étude de cas montre le pouvoir des Directives Oiseaux et Habitats pour faciliter la planification de projets durables en privilégiant à la fois les objectifs de développement et de biodiversité. En reconnaissance de ce résultat, Malgorzata Gorska, coordinatrice du projet pour OTOB/BirdLife Pologne, a reçu le Prix Goldman Environnement pour l'Europe en 2010.

Contact: Helen Byron, helen.byron@rspb.org.uk

Etude de cas : Cartes des sites sensibles aux éoliennes – réduire les conflits entre les oiseaux et les éoliennes

La prise de conscience grandissante sur le changement climatique conduit à une multiplication des sources d'énergie alternatives, tels que les parcs éoliens. BirdLife International reconnaît l'intérêt du développement des énergies douces. Cependant, nous demandons à ce que l'impact complet de ces mesures soit évalué au préalable et réduit au minimum pendant la phase de planification stratégique.

En effet, les conséquences des parcs éoliens sur les oiseaux et autres animaux se sont avérées potentiellement problématiques; de façon directe en causant des blessures parfois mortelles, et indirecte par le dérangement et la perte d'habitat. Certains groupes d'oiseaux, comme les rapaces, les oiseaux d'eau ou migrateurs y sont particulièrement vulnérables. Afin d'aider à une installation adaptée des parcs éoliens dans des aires de moindre impact, plusieurs représentants de BirdLife ont proposé une "Carte des sites sensibles aux éoliennes" pour les oiseaux et autres animaux (en particulier les chauves-souris) au Royaume-Uni (Ecosse et Angleterre), en Grèce, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Espagne.

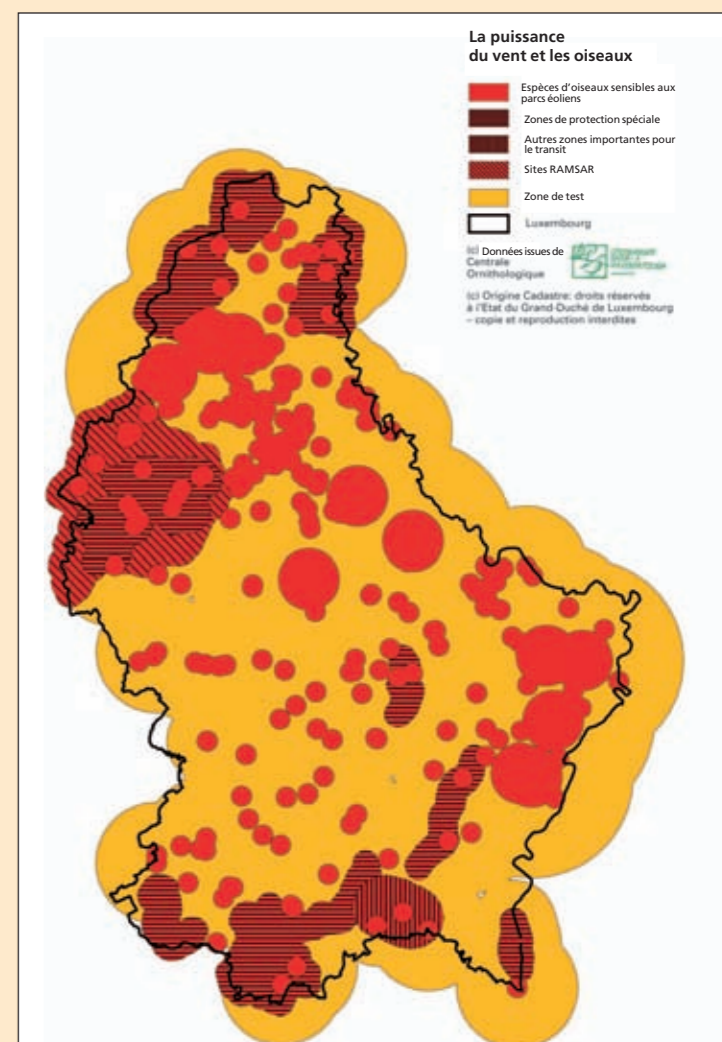
Ces cartes de sensibilités indiquent les localisations géographiques où les concentrations d'oiseaux nicheurs et migrateurs sont les plus élevées, spécialement les *Important Bird Areas* (IBA ou Zone importante pour la conservation des oiseaux, ZICO) qu'elles soient protégées ou non. De plus, elles font apparaître les couloirs de migration empruntés par de nombreux oiseaux au printemps et à l'automne. Ces cartes sont particulièrement utiles lors de l'élaboration des stratégies nationales pour le développement des énergies éoliennes et pour l'évaluation stratégique de leurs impacts environnementaux. Nous espérons qu'à travers une large utilisation de ces cartes par les gouvernements et les industriels, un compromis puisse émerger rapidement sans perdre de temps, d'énergie, et d'argent dans de longues procédures juridiques.

Contact : Daniel Pullan, daniel.pullan@rspb.org.uk

Les réponses humaines destinées à réduire l'impact du changement climatique peuvent également exacerber la situation. En implantant de nouvelles infrastructures (comme les parcs éoliens), en développant les cultures dédiées à la bioénergie ou en encore en prélevant des proportions de plus en plus importantes de biomasse, nous exerçons une pression supplémentaire sur l'espace dans un monde fini. En revanche, la conservation et la restauration des habitats riches en carbone comme les forêts, les prairies et les tourbières peuvent offrir une réelle alternative, à la fois pour le climat et la biodiversité. En outre, des mesures d'adaptation conçues de façon appropriée, basées notamment sur la résistance naturelle des écosystèmes, peuvent aider à la fois la nature et les communautés humaines à faire face aux pires conséquences du changement climatique telles que la sécheresse, les inondations ou encore l'augmentation du niveau des mers.

Voir l'étude de cas ci-dessus : Carte des sites sensibles aux éoliennes - réduire les conflits entre les oiseaux et les hélices.

Carte des sites sensibles aux éoliennes du Luxembourg.
(Avec l'autorisation de LNVL - BirdLife Luxembourg)



⁵ B. Huntley, R.E. Green, Y.C. Collingham et S.G. Willis (2007), *A climatic atlas of European breeding birds*, Durham University, the RSPB and Lynx Edicions, Barcelona.

2. Statut et tendances de la biodiversité

2.1 Statut et tendances des oiseaux

Messages clés

Relativement peu d'espèces d'oiseaux européens sont actuellement menacées d'extinction, mais certaines d'entre elles accusent cependant un très net déclin, surtout les oiseaux migrateurs et les oiseaux vivant en milieux agricoles.

Les tendances positives des rapaces et des espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont liées aux efforts de protection effectués sur le long terme.

Les espèces forestières généralistes disposent du statut le plus favorable des catégories évaluées, puisque tous les représentants de BirdLife ont noté leur condition comme "bonne" et jugé leur tendance "stable", "en fluctuation" et "en augmentation". Ces résultats correspondent à la stabilité des oiseaux forestiers mise en évidence par le Programme paneuropéen de suivi des oiseaux communs (Pan-European Common Bird Monitoring Scheme). Cependant, un grand nombre de ces espèces étant généralistes, elles sont capables d'utiliser un très large éventail d'habitats boisés, ce qui lie leur augmentation à l'accroissement générale de la surface des forêts en Europe, le plus souvent des exploitations forestières. Par conséquent, ces résultats reflètent plus la quantité que la qualité des espaces forestiers.

Les oiseaux migrateurs ont diminué de façon importante durant ces dernières années. Si les raisons de ce déclin restent globalement inconnues, elles constituent à l'heure actuelle une priorité pour la recherche scientifique.⁶ Après

les oiseaux forestiers, les rapaces et les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux comptent parmi celles qui augmentent en moyenne. Ces deux dernières catégories possèdent d'ailleurs de nombreuses espèces en commun. La modeste amélioration du statut des espèces de l'Annexe I correspond aux résultats d'une analyse plus détaillée portant sur l'efficacité de la Directive Oiseaux et publiée dans Science⁷. Les espèces de zones agricoles et migratrices ont été évaluées comme ayant les tendances les plus négatives, ce qui fait également écho aux conclusions d'une précédente publication de BirdLife sur l'état des oiseaux dans l'UE.⁸

2.2 Statut et tendances des espèces et habitats d'importance communautaire

Message clé

Les Etats membres de l'UE sont très loin d'avoir atteint les objectifs de la Directive Habitats, qui devraient permettre de garantir un statut de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'importance communautaire.

En 2009, la Commission européenne a publié la toute première évaluation globale portant sur le statut des espèces et des habitats figurant dans les Annexes de la Directive Habitats, sur la base de données fournies par les Etats membres. Le rapport décrit une situation très inquiétante, où seulement 17 % des espèces et des habitats évalués présentent un statut favorable, plus de 15 ans après que la Directive soit entrée en vigueur. Les prairies, les zones humides et les habitats côtiers apparaissent comme subissant les plus importantes pressions résultant des activités humaines. Si certaines des espèces les plus charismatiques comme le Loup *Canis lupus*, le Lynx boréal *Lynx lynx*, le Castor *Castor fiber* ou la Loutre *Lutra lutra* montrent des signes de reprise, la plupart des espèces sont

loin de présenter des populations saines et durables. Ce rapport rappelle également que les données disponibles restent insuffisantes pour la plupart des espèces et des habitats – le nombre de classements comme "tendances inconnues" étant particulièrement élevé pour les espèces des pays du sud de l'Europe et pour celles vivant en milieu marin.

2.3 L'état de la biodiversité dans le monde

Message clé

Le monde fait face à une crise d'extinction massive des espèces qui pourrait entraîner de graves conséquences sur la société humaine.

Nous sommes actuellement confrontés à une extinction de masse des espèces, qui contrairement aux précédentes, n'est causée que par une seule espèce : *Homo sapiens*. Bien que l'ampleur réelle du problème reste inconnue (en l'absence d'inventaires complets de toutes les espèces), les taux d'extinction actuels sont estimés comme nettement supérieurs aux taux standards, historiquement considérés comme normaux avant que les impacts humains ne se fassent ressentir. BirdLife International est l'autorité officielle pour l'évaluation des oiseaux de la Liste rouge des espèces menacées de l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et publie fréquemment des mises à jour des statuts d'oiseaux du monde entier. D'après sa dernière évaluation (2008), 1 227 espèces d'oiseaux (soit 12.4 % du total) sont mondialement menacées d'extinction et ces chiffres ne font qu'augmenter régulièrement depuis le début de cette enquête dans les années 1980. La situation est d'autant plus sombre que les autres groupes taxonomiques évalués par l'IUCN jusqu'à présent : 30 % des amphibiens, 21 % des mammifères et 70 % des plantes vasculaires sont considérés comme mondialement menacés. De plus, la perte et la dégradation massive des écosystèmes riches en biodiversité

comme les forêts tropicales ou les récifs coralliens conduiront inévitablement à des extinctions à grande échelle de nombreuses autres espèces animales et végétales.

3. Indicateurs de réponse

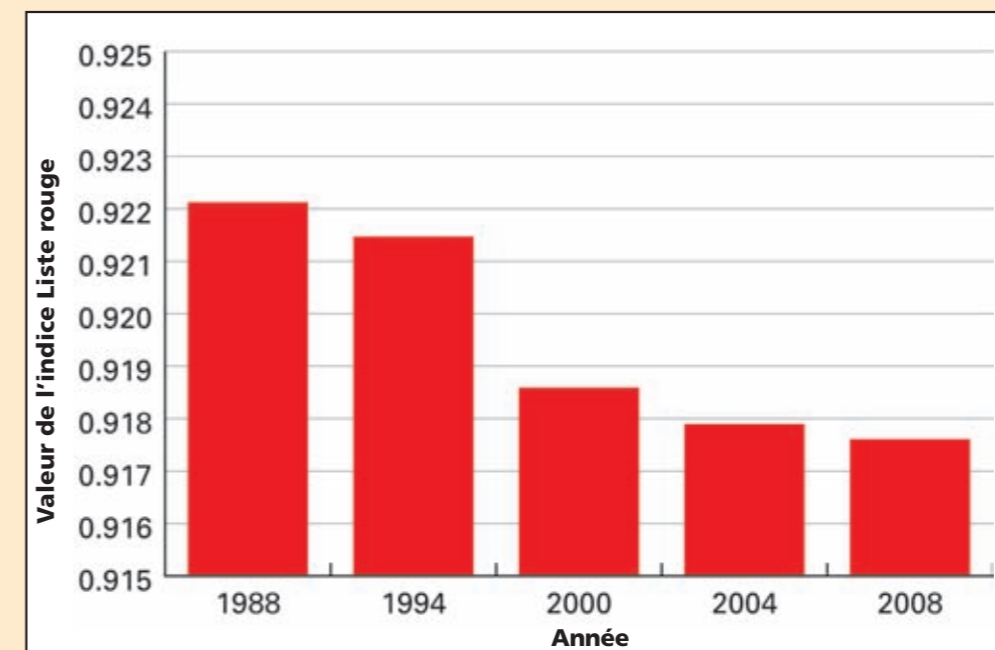
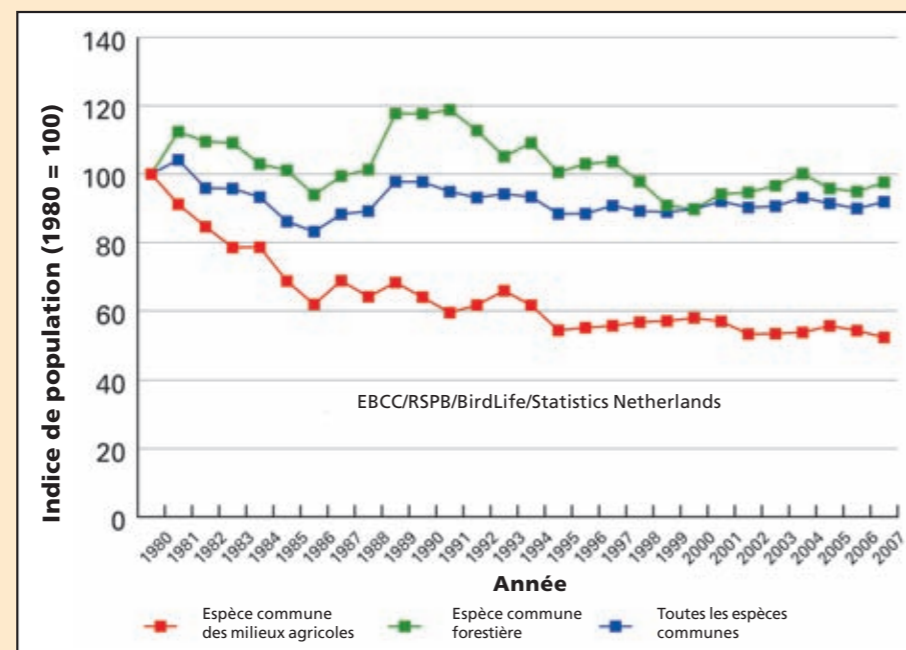
3.1 Transposition et application de la législation

Message clé

La transposition des Directives Oiseaux et Habitats demeure insatisfaisante, bien que de réels progrès aient été récemment réalisés.

La transposition est le procédé par lequel la réglementation et les objectifs fixés par les Directives de l'Union européenne sont appliqués par les Etats membres à travers leurs lois nationales. La transposition correcte des instruments législatifs de l'UE est le premier pas vers leur pleine application et réalisation au niveau national. La plupart des représentants de BirdLife ont attribué des notes moyennes pour la transposition des Directives Oiseaux et Habitats en dépit du fait qu'elles soient désormais respectivement entrées en vigueur depuis 1981 et 1994. Les récents progrès, ces dernières années, dans la transposition des Directives sont en partie dus à l'engagement de la Commission dans des procédures législatives contre les Etats membres pour mauvaise transposition. En effet, à la fin 2008, 168 procédures d'infraction concernant la protection de la nature ont été ouvertes. Selon ses propres statistiques, la législation européenne sur la conservation de la nature compte entre un cinquième et un quart des infractions, et le secteur de la nature est celui qui comprend le plus grand nombre de procédures.⁹

Indice des oiseaux sauvages d'Europe 1980-2007



L'indice Liste rouge des oiseaux menacés montre qu'il y a eu une détérioration régulière et continue du statut des oiseaux dans le monde entre 1988 et 2008 (1 = les espèces de la catégorie "Préoccupations mineures", 0 = les espèces "Eteintes")

⁶ F.J. Sanderson et al. (2006), *Long-term population declines in Afro-Palaearctic migrant birds*. Biological conservation 131:93-105.

⁷ P.F. Donald et al. (2007), *International conservation policy delivers benefits for birds in Europe*. Science 317:810.

⁸ BirdLife International (2004), *Birds in the European Union : a status assessment*.

⁹ Situation In The Different Sectors [SEC (2009) 1684/2], accompagnant le 26^{ème} rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit communautaire (2008), [COM(2009) 675] ; http://ec.europa.eu/community_law/docs/docs_infringements/annual_report_26/en_sec_sectors_autre_document_travail_service_part1_v4clean.pdf.

Message clé

Le manque de priorité en direction des stratégies nationales pour la biodiversité reste un point noir, montrant le peu d'attention accordée au niveau national à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est le traité international le plus important dédié à la protection de la diversité de la vie sur Terre. Il a été adopté lors du Sommet de la Terre en 1992 à Rio et a été signé par la quasi-totalité des pays du monde. Cette Convention exige que les parties signataires constituent des stratégies et des plans nationaux en matière de biodiversité afin d'indiquer la façon dont ils comptent mettre en œuvre les mesures adoptées dans le cadre de la Convention. La plupart des Etats membres de l'UE n'ont apparemment pas accordé une priorité suffisante à cette tâche, puisque selon l'évaluation des représentants de BirdLife, seuls des progrès très limités ont été réalisés dans le développement ou la mise à jour des stratégies nationales pour la sauvegarde de la biodiversité.

3.2 La protection des espèces dans l'Union européenne

Message clé

Les programmes de conservation des espèces ciblées peuvent avoir un impact positif pour la conservation des espèces.

Un large éventail de moyens existe pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, notamment grâce une gestion efficace des espèces individuelles. Bien que les approches fondées sur les habitats soient essentielles, elles ne peuvent en aucun cas remplacer les approches fondées sur les espèces. Les espèces menacées d'extinction ont besoin de tous les soutiens possibles et disponibles. Les menaces auxquelles elles sont confrontées sont multiples tout comme les mesures à mettre en œuvre pour leur protection. Les plans d'action ou de restauration des espèces sont des outils élaborés pour identifier les menaces qui planent sur leur état de précarité et recommandent la mise en œuvre d'actions cohérentes pour ramener le statut de conservation des espèces menacées à un niveau plus acceptable. BirdLife a mené une action de premier plan pour le développement des plans d'action pour les oiseaux au niveau de l'UE. Jusqu'à présent, ce type de plans a été mis en place pour 54 espèces et sous-espèces qui figurent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Les plans d'action nationaux ou régionaux sont d'ailleurs obligatoires et juridiquement contraignants dans certains Etats membres comme l'Espagne. Dans de nombreux cas européens, les espèces ont montré des signes de meilleure santé, que ce soit au niveau local ou national, preuve que cette approche peut être efficace dans des situations d'urgence.

Voir l'étude de cas ci-dessous : *Plus de pélicans que jamais à Prespa.*

Etude de cas : Plus de pélicans que jamais à Prespa

Les lacs de Prespa, partagés entre la Grèce, l'Albanie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), ont longtemps été considérés comme un site clé pour la conservation de la nature dans les Balkans. Leurs colonies de pélicans justifient de les reconnaître comme une IBA. Cette année, plus de 1400 couples de Pélicans frisés (*Pelecanus crispus*) ont niché dans la colonie du nord du Lac Mikri Prespa, en Grèce. Pour cette espèce menacée ce chiffre est historique, d'autant plus que cette colonie représente plus de 20% de sa population mondiale. Des restaurations spectaculaires ont également été observées avec les Pélicans blanc (*Pelecanus onocrotalus*), mais aussi d'autres espèces comme les aigrettes et les ibis.

Il y a peu, les pélicans et d'autres oiseaux étaient persécutés et tués à Prespa. La reprise de ces espèces est un exemple fort, montrant qu'un réel investissement dans la législation et la protection peut s'avérer très rapidement efficace.

La réhabilitation des lacs pour ces espèces doit d'ailleurs tout autant à des mesures de conservation sur l'habitat qu'à la fin des persécutions directes. La Société pour la protection de Prespa, l'organisation locale, fondée et soutenue par la Société ornithologique hellénique (HOS, BirdLife en Grèce) et la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB, BirdLife au Royaume-Uni), a utilisé un co-financement européen LIFE pour améliorer la gestion des niveaux d'eau dans le lac Mikri Prespa, mettre en œuvre des mesures actives de gestion de l'habitat et ainsi optimiser le site pour les oiseaux nicheurs. Mais les bénéfices de ces mesures ne se limitent pas aux espèces sauvages. Le secteur agricole a lui aussi profité d'une gestion plus adaptée de l'eau. L'augmentation des populations de poissons est telle que, les pêcheurs locaux et les autorités concernées n'ont pas cherché à restocker le lac en carpes depuis deux ans, réemployant une pratique traditionnelle mise en place il y a plusieurs années.

Ces efforts de conservation ont enfin été couronnés de succès par la création d'un parc transfrontalier trilatéral entre la Grèce, l'Albanie et l'ARYM.

Contact: Angelos Evangelidis, evangelidis@ornithologiki.gr

Message clé

Une forte législation de l'UE et une application locale stricte sont deux éléments déterminants pour empêcher les persécutions directes d'oiseaux et de la nature en général.

Les espèces menacées ne sont pas les seules à avoir besoin d'une protection contre la persécution. Si la Directive Oiseaux fournit une protection générale pour toutes les espèces d'oiseaux sauvages au sein de l'UE, la Directive Habitats couvre de nombreuses espèces animales et végétales, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces protégés. Les deux Directives réglementent également les prélèvements (chasse, capture, commerce) de la faune sauvage. En effet, la volonté de freiner la chasse non raisonnée des oiseaux migrateurs fut l'une des raisons de l'adoption de la Directive Oiseaux en 1979. L'application des restrictions portant sur l'exploitation de la faune sauvage est essentielle. D'après les représentants de BirdLife, les mesures de régulation concernant la chasse semblent généralement mieux appliquées que celles concernant la protection des sites ou des espèces. Si la plupart de ces pays semblent se conformer à ces mesures, il existe toutefois quelques exceptions notables comme les massacres et captures illégales d'oiseaux migrateurs en Méditerranée.

Voir l'étude de cas ci-dessous : *Quand la grippe aviaire sauve les oiseaux sauvages*

Etude de cas : Quand la grippe aviaire sauve les oiseaux sauvages

Début 2007, sous la menace de la grippe aviaire, l'Union européenne a décrété un embargo permanent sur l'importation d'oiseaux sauvages. BirdLife International s'est félicitée de cette décision, signe d'une réelle avancée dans la protection des oiseaux. De plus, cette décision a été comprise par BirdLife International comme faisant partie intégrante du programme d'actions pour mettre un terme à la perte de la biodiversité d'ici 2010.

Avant l'embargo, l'UE importait environ 1 à 2 millions d'oiseaux sauvages chaque année, la plupart destinés à devenir des oiseaux de compagnie ou à être vendus à des cercles de collectionneurs. Jusqu'à présent, très peu d'information était collectée, de façon systématique, concernant l'impact du commerce sur la protection des espèces.

Une de ces espèces les plus emblématiques est le Perroquet gris d'Afrique ou Perroquet jaco (*Psittacus erithacus*). Malgré plus de vingt ans de protection grâce aux lois régissant le commerce international d'espèces sauvages, le Perroquet gris est désormais menacé dans l'essentiel de son aire de distribution. Le commerce d'oiseaux sauvages a joué un rôle significatif dans ce déclin, l'UE est d'ailleurs le principal importateur, avec 122 000 oiseaux importés entre 2000 et 2003, soit 90% des échanges mondiaux.

Malgré le fait que l'embargo sur l'importation des oiseaux sauvages ait été établi sur la base d'un principe de prévention sanitaire, BirdLife a mené une campagne sans relâche pour s'assurer que l'embargo allait demeurer permanent, et ce pour des raisons de protection. Ses efforts n'ont pas été vains, puisque Tony Blair, alors Premier Ministre du Royaume-Uni a soutenu la campagne de BirdLife et peu de temps après un embargo permanent à long terme était déclaré.

Contact : Sacha Cleminson, sacha.cleminson@rspb.org.uk



Pélican frisé : espèce dont la reprise a été la plus spectaculaire en Grèce.



Perroquets captifs en transit.

Photo World parrot Trust

Message clé**Les espèces exotiques envahissantes sont une menace majeure pour la biodiversité européenne et mondiale.**

Les espèces envahissantes sont des espèces exogènes introduites par l'homme en dehors de leurs milieux naturels où elles causent de sérieux dommages sur les espèces sauvages. Mais ces espèces envahissantes ne sont pas seulement une menace pour la faune et la flore indigènes, elles peuvent également provoquer une perturbation majeure dans l'équilibre d'un écosystème et conduire à une dégradation et à la perte de celui-ci. D'autres facteurs de stress sur les écosystèmes, comme la pollution, l'extraction de biomasse, l'altération des habitats ou le changement climatique peuvent faciliter l'installation des espèces envahissantes et exacerber leur impact sur les espèces indigènes ainsi que sur la structure et la fonction des écosystèmes.

Pour les oiseaux, les espèces envahissantes sont une menace mondiale significative qui a contribué à la disparition de la moitié des oiseaux connus éteints. Elle affecte près d'un quart de toutes les espèces d'oiseaux menacées ou "Quasi-menacées" à travers le monde. Elles sont souvent la cause d'importants dommages économiques et leur régulation et éradication représentent un coût élevé. Il n'existe pas à l'heure actuelle de chiffres publiés sur la situation dans l'UE, mais au niveau mondial, les préjudices pourraient s'élever à 12 milliards d'euros par an.¹⁰ L'UE ne dispose pas d'un cadre législatif assez complet pour s'attaquer aux problèmes internationaux souvent complexes soulevés par les espèces envahissantes. C'est pourquoi le niveau de protection au sein de l'UE sur ce qui est par nature un problème transfrontalier n'atteint que le niveau des lois les plus faibles dans les Etats membres. Néanmoins, certains projets pour éradiquer les espèces envahissantes se sont avérés

fructueux. Ces exemples apportent la preuve que des actions ciblées peuvent être bénéfiques et doivent faire partie des instruments de réponses aux côtés de la prévention, la détection précoce et la régulation à long terme afin de gérer cette menace au sein de l'UE.

Voir l'étude de cas ci-dessous : *Erismature rousse vs Erismature à tête blanche - un conflit transatlantique*

3.3 Protection des sites clés pour la biodiversité au sein de l'Union européenne**Message clé****Le réseau européen Natura 2000 est en cours d'achèvement pour la partie terrestre mais reste largement insuffisant pour la partie marine, où beaucoup reste à faire en termes d'identification et de protection des sites marins exceptionnels.**

L'Erismature rousse, une espèce exotique envahissante.



Photo Chris Gomersal (rspb-images.com)

Etude de cas : Erismature rousse vs Erismature à tête blanche - un conflit transatlantique

L'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) est une des espèces nicheuses les plus menacées d'Europe, elle risque l'extinction de par son hybridation avec l'Erismature rousse d'Amérique du Nord (*Oxyura jamaicensis*). Introduites au Royaume-Uni dans les années 1930 à l'occasion de collection d'oiseaux sauvages en captivité, des Erismatures rousses évadées ont commencé à nicher à l'état sauvage. En même temps que leurs populations augmentaient au Royaume-Uni, elles se développaient également en Europe où elles s'hybrident avec l'Erismature à tête blanche, produisant des hybrides fertiles et l'exposant au risque d'érosion progressif de son génome.

Des actions de conservation pour la restauration des populations affaiblies de l'Erismature à tête blanche en Espagne, mises en place via des programmes de protection des zones humides et des mesures concernant la chasse illégale, ont failli être compromises par l'afflux continu des Erismatures rousses du Royaume-Uni. En 2005, se conformant ainsi à des années de recherche sur des méthodes potentielles d'éradication, le gouvernement du Royaume-Uni a lancé un programme quinquennal pour éradiquer l'Erismature rousse sur son territoire, programme en partie financé par un projet LIFE-Nature de l'UE. Des résultats significatifs ont été réalisés – le nombre d'Erismature rousse a diminué de 80% depuis 2005 - et une éradication semble tout à fait envisageable.

La mise en œuvre de ces actions va permettre de sécuriser le futur de l'Erismature à tête blanche tandis que l'Erismature rousse continuera d'évoluer dans son milieu naturel en Amérique du Nord. Il est en revanche essentiel que les autres pays européens qui accueillent également en milieu naturel des Erismatures rousses comme la France et les Pays-Bas agissent rapidement en faveur de son éradication.

Contact : David Hoccom, david.hoccom@rspb.org.uk

Natura 2000 est le réseau des sites protégés de l'UE établi sous les Directives Oiseaux et Habitats pour la protection des espèces et habitats prioritaires. Le réseau terrestre, qui comprend quelques 25 000 sites Natura 2000, couvre désormais près de 17 % de la surface terrestre de l'UE et se veut précurseur dans son domaine. Il regroupe à l'échelle du continent, de façon unique et assez ambitieuse, un ensemble de sites remarquables définis par des critères scientifiques et par un processus de sélection rigoureux.

Le concept d'Important Bird Areas (IBA ou Zone importante pour la conservation des oiseaux, ZICO), initié par BirdLife s'était lui-même inspiré des principes de conservation des sites tels qu'énoncés dans la Directive Oiseaux. Les inventaires IBA sont désormais utilisés pour aider à la désignation des Zones de protection spéciale (ZPS) conformément à la Directive Oiseaux, de même que pour évaluer la pertinence des sites établis par les Etats membres. La désignation des sites terrestres Natura 2000 demeure incomplète mais des progrès ont été remarqués lors de la dernière décennie. Historiquement, le Danemark est le premier pays à avoir quasiment terminé son réseau et le Luxembourg est le seul à avoir 100 % de ses IBA protégées. Ces avancées sont en partie dues aux procédures juridiques engagées contre différents Etats membres pour ne pas s'être conformés aux principes des Directives dans la désignation des sites. A un moment donné, 11 des 12 nouveaux Etats membres de l'UE ont été confrontés à ces procédures juridiques pour non-désignation des ZPS, ce qui a finalement conduit à une importante hausse de la proportion d'IBA désignés, approchant les 85 %. En comparaison, les mêmes chiffres pour le reste de l'UE tournent autour de 65 %.

Par rapport au réseau terrestre, la désignation des sites marins Natura 2000 est très insuffisante avec seulement quelques progrès limités à ce jour. Des exceptions sont tout de même à noter pour le Danemark, la France et l'Allemagne qui tentent de montrer l'exemple en matière de protection des aires marines. BirdLife International a lancé un programme d'identification des IBA marines dans de nombreux pays et notamment en Espagne et au Portugal qui ont récemment publié des inventaires complets de leurs sites.

Voir l'étude de cas ci-dessous : *Zones de protection spéciale en France*

Message clé**La gestion et le financement des sites Natura 2000 sont les prochains principaux défis de l'UE.**

La désignation des aires protégées n'est pas une fin en soi. Ce n'est que le début d'un processus dynamique pour la protection et la gestion de ces sites. Selon l'évaluation menée par BirdLife, les mesures de conservation des sites établies par les Directives Oiseaux et Habitats sont moins bien appliquées que celles concernant la protection des espèces. Ces mesures sont pourtant essentielles pour garantir un bon statut des espèces et des habitats de chacun des sites, et notamment parce qu'elles exigent une évaluation rigoureuse des impacts potentiels de tous les plans et projets, à l'intérieur et à proximité des espaces Natura 2000. L'autre outil important est le plan de gestion. C'est un document qui fixe les objectifs de conservation du site en identifiant au préalable les différents types d'actions nécessaires à leurs réalisations. Malgré son rôle crucial, le nombre des plans de gestion du réseau Natura 2000 est très insuffisant, avec seulement deux pays considérés comme "satisfaisant" d'après le questionnaire.

Etude de cas : Zones de protection spéciale en France

Conformément à la Directive Oiseaux, les Etats membres de l'UE sont tenus de désigner des Zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS). Après un départ assez lent dans le processus de désignation, la France, par l'intermédiaire du ministère de l'environnement de l'époque, a finalement financé un inventaire de son patrimoine naturel, dont l'identification les IBA, coordonné par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO/BirdLife France).

Bien que les propositions de désignation aient fait l'objet de réactions hostiles de la part des acteurs du monde rural (agriculteurs, chasseurs etc.), une issue favorable a cependant été trouvée, grâce à une communication active et à l'obligation d'élaborer des plans de gestion (Document d'objectifs, DOCOB) de chaque site de manière consensuelle.

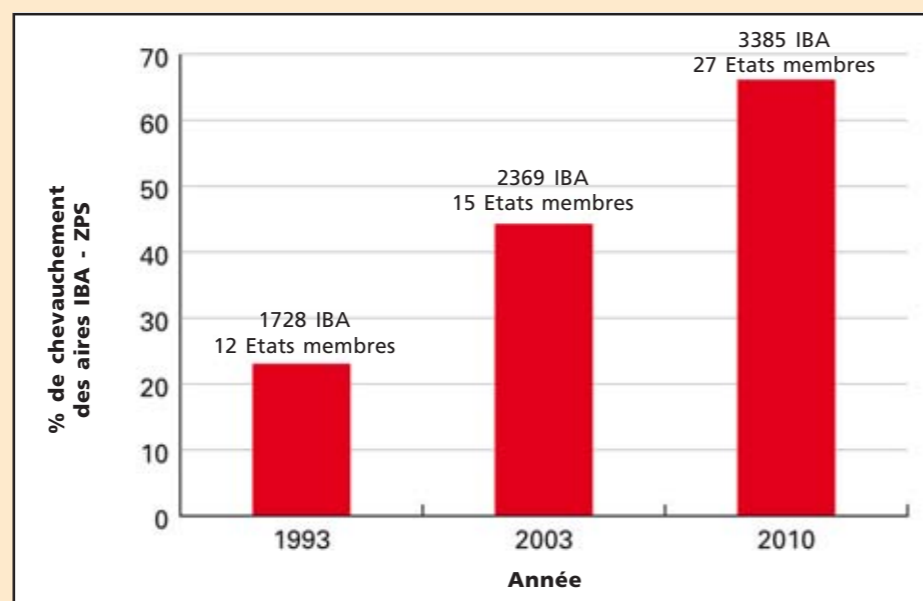
En 2002, la France est toutefois condamnée par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) pour défaut de désignation ZPS. Cinq ans plus tard et peu avant une condamnation à une astreinte financière pour non respect de la décision de justice, le nombre et la superficie des ZPS augmentent, passant de 1 600 000 ha (222 sites en 2005) à 4 600 000 ha (371 sites en 2007). Les effets sur les populations d'oiseaux sont visibles : depuis l'entrée en vigueur des deux Directives, les oiseaux nicheurs de l'Annexe I semblent mieux se porter que les autres espèces.

La désignation des sites suit son cours, mais de nombreux problèmes persistent. Ils concernent notamment les délimitations des sites mais également le développement de projets contraires aux plans de gestion. Sur ce dernier point, la France vient à nouveau d'être condamnée le 4 mars 2010 par la CJCE pour mauvaise transposition de la Directive Habitats. En effet, la réglementation actuelle n'oblige pas les porteurs d'activités de chasse et de pêche, de contrats Natura 2000 et de projets non soumis à autorisations administratives à produire une évaluation d'incidences sur les zones Natura 2000. La France va encore devoir fournir un effort et se conformer à la législation européenne.

Contact : Emilie Watson, emilie.watson@lpo.fr

¹⁰ Commission européenne [SEC (2008) 2887 et SEC (2008) 2886] *Vers une stratégie de l'Union européenne relative aux espèces envahissantes.*

La désignation des IBA terrestres en ZPS, bien que toujours incomplète, a très nettement augmentée ces dernières années.



Les ressources financières effectivement allouées à la gestion des sites Natura 2000 sont très insuffisantes. Le financement pourrait pourtant provenir des principaux fonds de l'UE (Fonds structurels, Fonds pour le développement rural et Fond européen pour la pêche) pour couvrir les coûts inhérents à l'entretien du réseau. L'évaluation de BirdLife met en évidence que le statut du réseau demeure largement défavorable, mais des données sur ce sujet manquent pour de nombreux pays, ce qui impose une interprétation précautionneuse de ces résultats.

Voir l'étude de cas ci-dessous : Les sites Natura 2000 ne sont pas tous bien protégés - le cas de l'Escaut occidental aux Pays-Bas

Message clé

Les systèmes nationaux des aires protégées et les réseaux écologiques sont très insuffisants pour protéger la biodiversité.

Le réseau Natura 2000 est rendu obligatoire par les lois de l'UE. La plupart des Etats membres possèdent également leur propre système d'aires protégées, qui se résument le plus souvent à des parcs nationaux, des réserves naturelles, des espaces paysagers protégés et diverses autres désignations. Le niveau de protection varie en fonction des sites, certains ont un accès très strictement contrôlé alors

Etude de cas : Les sites Natura 2000 ne sont pas tous bien protégés - le cas de l'Escaut occidental aux Pays-Bas.

L'estuaire néerlandais de l'Escaut est désigné comme une Zone de protection spéciale (ZPS) sous la Directive Oiseaux et Habitats (site Natura 2000 'Westerschelde en Saefthinghe'). C'est le plus grand estuaire d'Europe de l'Ouest qui a conservé ses multiples bras de mer et il comprend également le plus grand marais saumâtre européen. Plus de 350 000 oiseaux de 40 espèces dépendent de ce site.

Les statuts de conservation de cet espace ainsi que ceux de ses espèces et habitats vont de "défavorable" à "très défavorable" et ils déclinent toujours. Cet état de fait est dû à la perturbation des caractéristiques morphologiques et dynamiques, l'augmentation du volume des marées et la diminution du volume de l'estuaire suite à des travaux de dragage, la création de polders, le développement portuaire ainsi que d'autres activités humaines. Ces modifications du milieu entraînent une perte des eaux peu profondes, des bancs de sable, des vasières et autres habitats importants pour les oiseaux.

Le gouvernement néerlandais continue d'encourager les programmes de dragage, le développement portuaire et bien d'autres initiatives dommageables du même genre. Il cherche par conséquent à déclarer les effets négatifs de ces initiatives comme "insignifiant" et se cache derrière "la complexité du système de l'estuaire" comme excuse principale pour en accepter les développements négatifs. Les projets pour restaurer la nature sont refusés en raison de la résistance des communautés locales.

Nous sommes en passe de perdre ce qui fait la spécificité de cet estuaire aux multiples bras de mer ; une importante perte continue de la faune et de la flore et des fonctions de son écosystème. La triste histoire de cet estuaire semble sous-entendre que faire partie du réseau Natura 2000 ne suffit pas à garantir une pleine protection des sites, ni même à assurer une gestion de conservation durable, quand bien même il s'agit d'un pays qui revendique une image écologique comme les Pays-Bas.

Contact : Bert Denneman, bert.denneman@vogelbescherming.nl

que d'autres ne bénéficient que d'une protection paysagère et assimilent l'activité humaine comme partie intégrante de la conservation. Les sites désignés au niveau national peuvent être complémentaires du réseau Natura 2000, octroyant une protection aux paysages, à la faune et la flore sauvages et aux habitats d'importance nationale (plutôt qu'internationale). Selon l'évaluation de BirdLife les réseaux nationaux des aires protégées sont pourtant incomplets et insuffisants, avec seulement quelques progrès recensés depuis 2001.

Les réseaux écologiques ont pour objectif d'établir des liens fonctionnels entre les différentes aires protégées et l'ensemble des zones rurales qui les traversent afin notamment de connecter les populations d'espèces entre les différents sites. Une telle connectivité est essentielle pour maintenir à long terme la santé de ses populations et faciliter les mouvements entre ces espaces, condition importante pour l'adaptation au changement climatique. Bien que de nombreux pays prennent des initiatives pour restaurer ou maintenir cette connectivité (appelée infrastructure verte ou trame verte), pour qu'elles puissent être assimilées aux réseaux déjà bien implantés dans la politique de l'UE (comme le Réseau transeuropéen de transports ou les réseaux énergétiques) leur développement est en général considéré comme très insuffisant.

"Le réseau national des aires protégées ne couvre que 0,6 % du territoire, les forêts étant largement sous-représentées. Cependant, de récents changements dans la législation nationale relative aux forêts devraient permettre d'augmenter la couverture des aires protégées forestières à 3 % des forêts de feuillus. L'objectif officiel de cette nouvelle politique est d'accroître la surface des réserves de forêt de 10 000 ha en cinq ans, ce qui serait un progrès significatif, si correctement mise en place."

Natagora/BirdLife Belgique

3.4 Protection de la biodiversité en zone rurale

Message clé

L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles est toujours un problème majeur.

L'échec de l'intégration de la conservation de la biodiversité au sein des politiques sectorielles majeures de l'UE (en particulier l'agriculture, la pêche, le développement régional, les transports, l'énergie, l'aide extérieure, l'aide au commerce et au développement) a déjà été souligné par la Commission européenne dans l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour la biodiversité de 2008.¹¹ Les réponses des représentants de BirdLife renvoient à cette même conclusion, jugeant l'état des intégrations sectorielles comme "faible" dans la plupart des pays. Etant donné que ces mêmes politiques causent les plus fortes pressions sur la biodiversité et les écosystèmes, il s'agit d'une des principales lacunes de la politique de l'UE.

Le Fleuve Escaut : la désignation en Natura 2000 n'entraîne pas obligatoirement la protection de la biodiversité.

Photo : ©Bert Denneman/BirdLife Netherlands

Pendant des années, BirdLife a milité pour que les Etats membres et les institutions de l'UE réforment en profondeur la Politique agricole commune (PAC) et la Politique commune de la Pêche et nous avons travaillé avec d'autres pour insuffler des changements majeurs aux politiques régionales, à l'aide extérieure et aux aides pour le développement et le commerce. L'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation constituent désormais de nouveaux outils de la politique environnementale européenne qui peuvent s'avérer être efficaces. Cependant, s'ils ne sont pas correctement utilisés, ils risquent de porter atteinte à la faune et la flore sauvages ainsi qu'aux écosystèmes naturels. Le budget de l'UE, qui s'élève à 864 milliards d'euros sur sept ans influence directement le paysage européen, et pourtant moins de 1 % est consacré essentiellement à la conservation de la nature et de l'environnement à travers des instruments financiers comme le Life +.

Voir l'étude de cas page suivante : Fin des jachères de l'UE - Quand l'opportunité politique prime sur la conservation

3.5 Développer les connaissances

Message clé

La recherche sur la biodiversité est insuffisante, en partie pour des raisons financières.

La clé de notre survie et du bien-être de la planète réside dans la compréhension du fonctionnement du monde naturel et des relations souvent complexes entre les processus écologiques et la société humaine. Les services fournis à l'économie par les systèmes écologiques sont nombreux et divers. Ils dépendent de ce qui est sous-jacent à la diversité biologique et des interactions entre le vivant (les espèces) et le non vivant (les sols, l'eau) qui composent ces systèmes. Bien que la recherche sur l'écologie au sein de l'UE publie un important nombre d'ouvrages, elle manque souvent de pertinence sur les sujets ayant trait aux politiques et pratiques de conservation. En dépit de la structure de ses programmes, le financement pour la recherche sur la biodiversité est aussi considéré comme "très insuffisant", soulignant ainsi le besoin d'une meilleure orientation et accessibilité des fonds, de même qu'une augmentation des montants disponibles.

¹¹ Commission européenne {COM (2008) 864 final} Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action communautaire en faveur de la diversité biologique.

Etude de cas : Fin des jachères de l'UE - Quand l'opportunité politique prime sur la conservation

Le système des jachères de l'UE, qui demande aux fermiers de laisser une partie de leurs terres au repos, a produit des résultats tangibles pour la biodiversité, bien qu'il ait été introduit en premier lieu comme instrument de gestion pour réduire la surproduction des produits agricoles. Les bénéfices de la jachère pour la nature, la faune et la flore sauvages sont substantiels et assez généraux, notamment parce qu'elles couvrent un vaste territoire (entre 5-15% des terres arables) et parce qu'elles étaient obligatoires, même si la valeur écologique de ces terres est très variable.

La décision d'abolir les jachères a été prise sans évaluer l'impact d'une telle mesure, sous l'influence d'une hausse temporaire des prix des produits agricoles et d'une ruée intempestive vers la production de biocarburant et ce, en dépit de preuves substantielles venant appuyer les bénéfices des jachères pour l'environnement. Les instruments politiques qui pallient les effets positifs de la jachère, comme les contrats agro-environnementaux et les règles de conditionnalité liées aux subventions agricoles, ont été appliqués avec faiblesse et incohérence suite à cette abolition.

La perte des jachères est un exemple typique de l'échec de l'intégration des préoccupations sur la biodiversité dans les politiques sectorielles de l'UE et il montre comment la biodiversité est systématiquement oubliée quand elle est confrontée à de puissants intérêts particuliers.

Contact : Ariel Brunner, ariel.brunner@birdlife.org

Message clé

Les programmes de suivi des oiseaux sont précurseurs en matière de suivi de la biodiversité.

Un suivi régulier des populations de certaines espèces sélectionnées et de la qualité des habitats naturels nous donnent les moyens de vérifier la santé des aires protégées et des espaces ruraux. Si le suivi de la biodiversité dans son ensemble constitue une tâche extrêmement ambitieuse, des informations très utiles peuvent provenir des comptages réguliers de groupes d'animaux et de plantes, considérés comme de bons indicateurs de l'état de l'environnement. Les oiseaux étant présents dans pratiquement tous les habitats, particulièrement visibles et populaires, ils forment un groupe idéal à suivre par le biais de la mobilisation de citoyens bénévoles, de manière peu onéreuse. De plus, il a été démontré qu'il s'agit de bons indicateurs de l'état de l'environnement qu'ils habitent. En collaboration avec le

Conseil européen pour le recensement des oiseaux (European Bird Census Council) BirdLife a lancé, en 2001, le Programme paneuropéen de suivi des oiseaux communs (Pan-European Common Bird Monitoring Scheme). Les objectifs de ce programme sont la collecte, l'analyse et la publication des données combinées des programmes nationaux de suivi des oiseaux au sein de l'UE et au-delà, comme le suivi temporaire des oiseaux communs (STOC) en France. L'indice oiseaux sauvages (voir p. 10) résultant de ce programme a été adopté comme indicateur officiel de l'UE dans divers processus politiques. Au niveau national, l'évaluation indique que le développement et la mise en oeuvre du suivi de la biodiversité pour les autres groupes sont à la traîne par rapport à ceux des oiseaux. Elle souligne également que le financement pour tous les programmes de suivi est très insuffisant.

Voir l'étude de cas ci-contre : Programme paneuropéen de suivi des oiseaux communs

3.6 Le soutien du public à la biodiversité

Message clé

L'importance de la biodiversité et de la nature (et particulièrement sur Natura 2000) doit faire l'objet d'une meilleure communication, de même il faut inciter à une participation plus importante du grand public en matière de protection.

Le public accorde peu d'attention à ce qu'il ne connaît pas ou à ce qu'il ne considère pas comme important. Dans le monde actuel, où une part toujours croissante de l'humanité vit en centre urbain, le lien direct entre ces personnes et la nature est rompu et les interactions sont déformées, voire complètement perdues. Selon les informations collectées par les représentants de BirdLife, la sensibilisation du public sur la biodiversité est "variable mais généralement faible" dans l'écrasante majorité des Etats membres de l'UE. La connaissance du réseau européen Natura 2000 par le public a été évaluée comme "très faible", ou "variable, généralement faible" dans la plupart des cas.

Jachère, Autriche : le système qui était bénéfique pour la faune et la flore sauvages a désormais été aboli.

Photo : Ariel Brunner

"Le Ministère fédéral allemand de l'Environnement a toujours affirmé qu'améliorer la sensibilisation du public à Natura 2000 était le devoir des Länder (régions). Malgré ces propos, les Länder ont régulièrement rejeté des propositions de projets visant à renforcer la connaissance du public sur ces questions. Ce n'est que

depuis 2008, en lien avec le développement des Plans de gestion, qu'ils ont commencé à s'engager un peu plus dans le dialogue et la concertation avec les acteurs concernés."

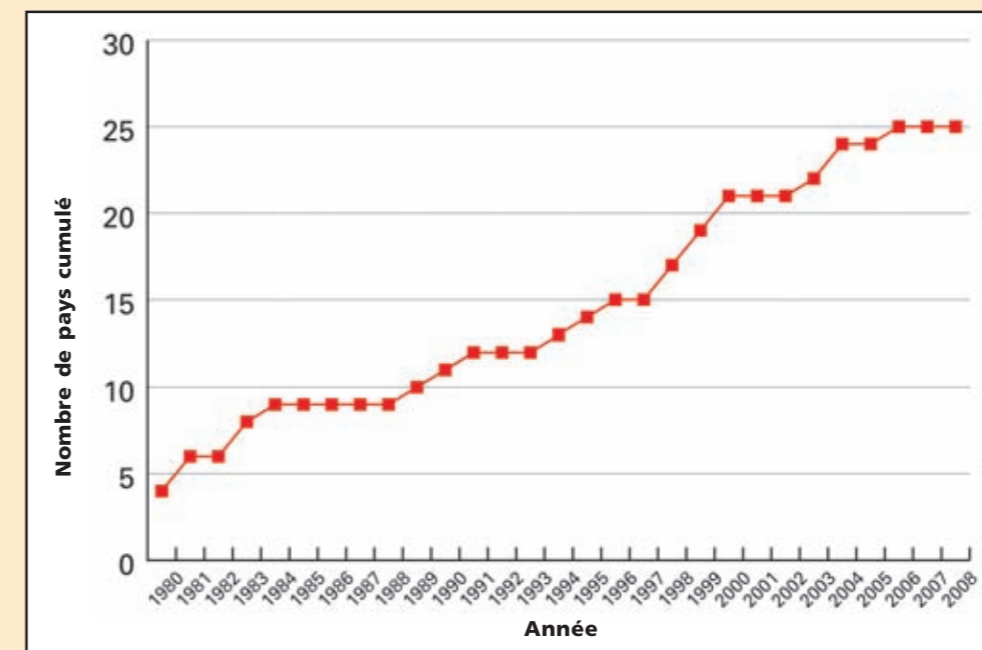
NABU/BirdLife Allemagne

Etude de cas : Programme paneuropéen de suivi des oiseaux communs

Les oiseaux sont de bons indicateurs de la biodiversité et leur suivi est essentiel pour évaluer les impacts environnementaux des différentes politiques publiques ainsi que l'efficacité des mesures de conservation. Le Programme paneuropéen de suivi des oiseaux communs (Pan-European Common Bird Monitoring Scheme, PECBMS) est une initiative conjointe du Conseil européen pour le recensement des oiseaux (European Bird Census Council, EBCC) et de BirdLife International, avec une coopération importante de Statistics Netherlands. Depuis 2003, ce programme a permis la mise à jour annuelle des "indicateurs Oiseaux sauvages" montrant les tendances des oiseaux nicheurs communs et largement répandus. Le programme collecte des données provenant des enquêtes nationales effectuées chaque année sur les oiseaux nicheurs dans plus de 20 pays européens et les synthétise pour mesurer les tendances des espèces au niveau supranational. Ces tendances sont ensuite combinées dans des indices multi-espèces à différentes échelles pour dessiner les tendances des groupes d'espèces caractéristiques des principaux habitats. Les programmes de suivi nationaux sont basés sur un travail de terrain mené, selon des méthodes standards par des milliers de volontaires compétents, rendant ainsi ces données à la fois fiables et rentables. A travers ce vaste réseau, le PECBMS soutient également le développement de nouveaux programmes de suivi nationaux, particulièrement en Europe de l'Est, dont les données pourront par la suite alimenter les indices européens.

Les résultats du PECBMS sont utilisés comme indicateurs officiels pour la biodiversité en Europe, constituant un des très rares indicateurs complets et opérationnels de ce genre. Plus spécialement, l'Indicateur "Oiseaux des milieux agricoles" a été adopté par l'UE comme Indicateur Structurel, du Développement durable et de l'efficacité des mesures agro-environnementales régies par le Règlement sur le Développement rural. Les indicateurs oiseaux sauvages du PECBMS ont également été intégrés à la mesure du progrès des objectifs de l'Europe pour enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2010. Financé depuis ses débuts par la RSPB (représentant de BirdLife Royaume-Uni), le programme a également été soutenu financièrement par la Commission européenne depuis 2006. Le nombre de pays contribuant aux données et le nombre d'espèces couvertes ont augmenté quasiment à chaque mise à jour, puisque de nouveaux programmes nationaux ont été lancés, fournissant ainsi de nouveaux éléments. Presque tous les Etats membres sont désormais représentés, de même que certains pays voisins de l'UE. L'objectif final du PECBMS est d'inclure l'ensemble des pays européens, même si cette ambition reste un vrai défi pour plusieurs grands pays de l'Europe de l'Est.

Contact : Petr Vorisek, euromonitoring@birdlife.cz



Courbe de croissance du nombre de pays européens avec un programme de suivi des oiseaux communs depuis 1980.

Partie III : Plan de sauvetage de BirdLife pour la biodiversité en Europe

BirdLife International considère que l'objectif manqué de 2010 n'est pas une raison pour affaiblir les ambitions de l'UE. Bien au contraire, mettre un terme à de nouvelles pertes de la biodiversité reste un objectif très important à atteindre, mais il nous faut désormais aller plus loin et entamer la restauration de ce qui a d'ores et déjà été perdu. Les Directives Oiseaux et Habitats comprennent des obligations explicites dans ce sens, et elles doivent être maintenant pleinement mises en œuvre. L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire a montré que les écosystèmes se détériorent rapidement, causant des perturbations dans le fonctionnement de l'environnement au sens large, en même temps qu'une perte de la biodiversité. Par conséquent, leur restauration doit constituer une grande priorité. Les objectifs à court-terme devraient être complétés par une vision à plus long-terme qui fournirait à l'UE l'aspiration nécessaire pour atteindre ses objectifs d'ici le milieu du siècle.

Vision mondiale de BirdLife pour 2050

En 2050, nous vivons sur une planète en bonne santé où la biodiversité est conservée, tant pour sa valeur intrinsèque que pour le bien-être de l'humanité, via la protection et l'utilisation durable des êtres vivants.

Proposition des sous-objectifs de 2020

Etat	Pression	Réponse	Bénéfice
<ul style="list-style-type: none"> Réduction significative du risque d'extinction des espèces Enrayement de l'extinction des espèces causée par les humains Stabilisation ou amélioration de l'état des espèces menacées et des habitats au sein de l'UE Maintien de l'état des habitats de haute valeur naturelle Inversion du déclin des populations d'espèces représentatives des habitats-clés Obtention d'un statut favorable pour les écosystèmes d'eau douce et marins Maintien des espaces de prairies semi-naturelles et permanentes à leurs niveaux de 2010 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les menaces des nouvelles espèces exotiques envahissantes ; stopper les impacts négatifs des espèces exotiques envahissantes actuelles Inverser les impacts négatifs de l'utilisation de la biodiversité Réduire l'empreinte écologique de l'UE à des niveaux durables 	<ul style="list-style-type: none"> Des systèmes d'aires protégées sont établis de manière globale sur terre et sur mer Des conditions favorables ou meilleures sont obtenues pour les sites importants pour la biodiversité Les accords internationaux régissent l'ensemble des espèces menacées ou "Quasi-menacées" Des actions de conservation effectives sont mises en œuvre pour toutes les espèces menacées ou "Quasi-menacées" Un financement adéquat est alloué pour les sites protégés Le commerce de la biodiversité se fait de façon durable entre les différents pays 	<ul style="list-style-type: none"> Les services rendus par les écosystèmes à l'humanité sont constants ou en augmentation

Objectif et sous-objectifs mondiaux de BirdLife pour 2020

Objectif 2020 :

- Enrayer les nouvelles pertes et dégradations de la biodiversité
- Améliorer le statut de conservation des espèces et des habitats menacés, au sein de l'UE et dans le monde
- Améliorer et restaurer les écosystèmes pour les rendre moins sensibles au changement climatique, afin de soutenir la biodiversité et fournir les services dont notre bien-être dépend.

Proposition des sous-objectifs de 2020 pour l'UE

Le tableau ci-dessous inclut des sous-objectifs proposés par BirdLife et classés dans les colonnes Etat-Pression-Réponse-Bénéfice. Pour chacun de ces sous-objectifs un point de référence a été établi ainsi qu'un indicateur, les rendant ainsi mesurables et opérationnels.

Une information plus approfondie est disponible sur le site de BirdLife :

www.birdlife.org/eu/biodiversity_assessment

La politique de l'UE sur la biodiversité après-2010

Pour accomplir le nouvel objectif 2020 et ses sous-objectifs, l'UE devra s'appuyer sur un cadre politique fort pour la biodiversité, en trouvant le bon équilibre entre législation, mise en œuvre, application, mesures volontaires et instruments financiers. La publication d'un nouveau cadre politique par la Commission européenne est attendue pour la fin de l'année 2010, vraisemblablement sous la forme d'une nouvelle stratégie de l'UE pour la biodiversité. Du point de vue de BirdLife, l'UE doit répondre à la crise toujours croissante de la biodiversité de manière globale, rapide et décisive en lançant un "plan de sauvetage". Celui-ci inclura une série de mesures axées sur la résolution des principales causes et problèmes identifiés dans les parties précédentes du présent document. Ce nouveau plan pour la biodiversité devrait intégrer les éléments suivants.

Gouvernance et législation

- Une meilleure mise en œuvre de la législation existante et relative à la biodiversité, en particulier des Directives Oiseaux et Habitats :** BirdLife propose l'introduction de l'"initiative quatre I" - Initiation, Information, Inspection et Investigation - pour améliorer la mise en œuvre et l'application des lois sur la nature au niveau européen.
 - Initiation :** Former les agents du maintien de l'ordre, les autorités nationales compétentes, les fonctionnaires de justice et des autres services clés, devant se conformer aux exigences des Directives.
 - Information :** Diffuser le plus largement et efficacement des orientations et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre et l'application de la législation qui utiliserait les derniers outils de la technologie de l'information pour atteindre toutes les parties prenantes concernées.
 - Inspection :** Constituer, au niveau européen, une force d'inspection afin de contrôler la mise en œuvre et la conformité de la législation concernée.
 - Investigation :** Etablir à la fois une législation et un groupe de travail mondial pour renforcer la coopération entre les services chargés du contrôle de l'application des lois pour investigation sur les crimes environnementaux transfrontaliers et sur la conformité avec les standards de l'UE en dehors de l'UE.
- Obtenir des statuts de conservation favorables pour les espèces et les habitats :** Etablir, en lien avec les obligations régies par les Directives Oiseaux et Habitats, des niveaux de références d'état de conservation favorable à maintenir tant à l'échelle des sites, que réseau des aires protégées et des zones biogéographiques.
- Espèces exotiques envahissantes :** Introduire une législation européenne globale concernant les espèces envahissantes dans un cadre de travail cohérent avec cette problématique.
- Une meilleure gouvernance pour la biodiversité et les écosystèmes :** Constituer des organes de coordination entre les différents services de la Commission européenne, les différentes configurations du Conseil de l'UE et les groupes politiques du Parlement européen avec comme visée explicite, l'accomplissement de l'objectif 2020 ; permettre au Groupe de Coordination sur la Biodiversité

et la Nature de devenir une force plus puissante pour la coordination entre les Etats membres et la Commission.

Investir dans le capital naturel

- Davantage de financement pour la biodiversité**
 - Au sein de l'UE et de ses régions ultra-périphériques :** Garantir des financements uniquement dédiés à Natura 2000, mieux ciblés et responsables, pour la protection et la restauration des zones rurales.
 - Biodiversité mondiale :** Allouer des fonds conséquents pour le soutien de la protection de la nature au niveau mondial. Mettre l'accent sur les espèces migratrices, les territoires d'Outre-mer de l'UE et la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts.
 - Adaptation fondée sur le fonctionnement des écosystèmes :** Rendre prioritaires les mesures qui respectent les écosystèmes à tous les niveaux des fonds d'adaptation sectoriels.
- De nouveaux instruments pour améliorer les flux financiers relatifs à la protection de la biodiversité :** Pour développer et mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques afin de financer la protection de la biodiversité.

Construire des trames vertes et bleues

- Natura 2000 :** Compléter la désignation des sites du réseau Natura 2000 terrestre et marin sur les territoires européens de l'UE et étendre le réseau aux régions ultra-périphériques françaises de l'UE (DOM) et aux pays et territoires d'Outre-mer (PTOM).
- Stratégies sectorielles pour 2020 :** Le nouvel objectif 2020 doit s'appliquer à tous les niveaux ; les secteurs économiques clés doivent être impliqués dans le développement des objectifs sectoriels pour 2020 et dans les stratégies spécifiques pour les atteindre. Cela devrait permettre de redynamiser le processus d'implication des différents acteurs concernés par les politiques sur la biodiversité de l'UE, de réduire les conflits et d'engager à la fois les entreprises et les autorités dans une meilleure réalisation des objectifs et des financements.

S'attaquer aux facteurs de perte de la biodiversité et de dégradation des écosystèmes

- Réduire les effets des infrastructures et du développement urbain sur la biodiversité.** Des politiques publiques efficaces doivent être mises en place pour garantir qu'aucun projet d'infrastructure ou de développement urbain ne provoquera de nouvelles pertes pour la biodiversité. Une telle obligation irait de pair avec une optimisation de l'occupation des sols, de la réhabilitation des sites dégradés et fournirait le financement nécessaire pour la restauration de l'habitat.
- Une consommation et une production responsable :** Instaurer une évaluation de l'empreinte sur la biodiversité dans tous les domaines, en intégrant pleinement la protection de la biodiversité dans une labellisation des produits, dans des marchés publics plus "vert" et dans la promotion de l'éco-conception et de l'éco-efficacité.

